

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 676

Artikel: Affaires : la Migros à l'Est
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024843>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le calendrier de Rothenthurm

Les opposants locaux à la place d'armes de Rothenthurm lancent donc une initiative populaire. Ils en appellent à l'opinion publique suisse. C'est pour eux une nécessité puisque l'affaire est de la compétence de la Confédération.

La «NZZ» estime que l'entreprise est à la limite du chantage, car en cas d'acceptation de l'initiative, les installations militaires éventuellement construites devraient être démolies...

On apprécie cette manière de qualifier un droit

constitutionnellement reconnu aux citoyens. La «NZZ» préférerait-elle que les paysans de Rothenthurm manient l'explosif?

Le Département militaire fédéral a d'ores et déjà annoncé qu'il ne changerait rien à son programme. C'est son droit. Mais ce sera le devoir du Conseil fédéral de réagir rapidement dès le dépôt de l'initiative, si elle aboutit. Nul besoin de longues études pour élaborer le «message» au Parlement! L'initiative pourrait être soumise à votation populaire en 1984 déjà. Si le Conseil fédéral choisissait de traîner l'affaire en longueur et de programmer la votation populaire après l'inauguration de la place d'armes (1986), on pourrait alors parler de chantage et de manipulation des droits populaires.

POINT DE VUE

Libérer l'Etat de la mentalité militaire

«Le Rebrousse-Poil», mensuel d'action non violente, d'écologie et de contre-information¹, publiée dans son numéro de mars des propos tenus par Noam Chomsky, linguiste américain, en décembre 1982 à New York, lors d'une conférence sur le thème «Guerre nucléaire et interventionnisme américain». J'y relève quelques lignes qui résonnent familièrement à mes oreilles: «Dans une société libre, ceux qui défient les règles ne sont pas envoyés dans des camps de concentration. Ils sont marginalisés, oubliés, relégués, rejetés comme aigris, émotifs ou pamphlétaires. Parfois condamnés pour appliquer les principes avec une autre rigueur que celle du monde libre, ou pour faute d'impartialité lorsqu'ils comparent le comportement des Etats-Unis dans le tiers monde avec celui de l'URSS.» Je précise que dans cet article, intitulé «Trous de mémoire», Chomsky parle aussi bien de

l'occultation, dans l'histoire officielle du Parti, de l'invasion de l'Afghanistan, que de celle du Vietnam dans l'histoire officielle des Etats-Unis; cette précision pour lui éviter d'être accusé de «faute d'impartialité»...

Par ailleurs, ce numéro du «RP» est largement consacré à Gandhi, lequel, lors d'une rencontre avec Pierre Cérésole et des membres du Service Civil International, en décembre 1931, à Lausanne, tenait ces propos si tranquillement subversifs: «Vous me demandez ici comment vous libérer le mieux de la mentalité militaire. Vous jouissez de privilèges, à la condition de faire le service militaire pour l'Etat. Alors, vous avez à libérer l'Etat de la mentalité militaire. Commencez par renoncer à vos privilèges, par ne pas envoyer vos enfants aux écoles, vos malades aux hôpitaux, par ne pas conserver vos fonctions et vos salaires, par ne pas vous servir de la poste et des services publics, etc. Le non-paiement de l'impôt est trop aisé. Il ne doit venir que bien après. Aux Indes, nous avons attendu dix ans, avant d'y arriver...»

Je commence à comprendre pourquoi Pierre Cérésole avait si mauvaise presse dans le quartier «bien» où j'ai passé mes années d'enfance et d'adolescence...

«Finalement, l'on oublie trop souvent que l'innocence d'un homme, sans armes pour se défendre, impressionne beaucoup plus le monde et procure une sécurité sans comparaison avec celle que les armes n'offriront jamais»: on ne peut en revanche que constater avec amertume combien cette affirmation du même Gandhi est éloignée de la réalité mondiale actuelle: dans le même numéro, un rappel du rapport des Nations Unies sur les deux millions de personnes «sommairement ou arbitrairement exécutées» dans le monde durant les quinze dernières années. «L'innocence d'un homme sans armes» a définitivement cessé d'impressionner le monde, si tant est qu'elle l'ait jamais fait!

Enfin, à propos des objecteurs de conscience condamnés à une peine d'emprisonnement, en nombre croissant par rapport à 1981 (593; 1982: 729), on priera les rédacteurs du «Rebrousse-Poil» de se reporter aux quotidiens du samedi 12 mars, qui ont fait une large part au sondage du DMF, version «toute l'armée elle est belle, toute l'armée elle est gentille». On aimerait bien savoir pourquoi diable il se trouve encore (et en augmentation!) de mauvaises têtes pour ne pas entonner le refrain; et on aimerait aussi savoir (statistique oblige!) quelle est la proportion, parmi elles, de méchants Romands et de vilains Tessinois (pour les femmes, dieu merci, la question ne se pose pas... pas encore!).

Catherine Dubuis

AFFAIRES

La Migros à l'Est

Plus douée (et encore) pour les affaires que pour la plaisanterie de bon goût, la société Hotelplan propose fièrement, «parmi des voyages Migros attrayants»: «Prague au printemps» (rubrique «Par-dessus le marché», n° 873/12.3.1983). Et pourquoi pas Santiago en septembre ou Varsovie en décembre?

¹ Adresse utile: Béthusy 56, 1012 Lausanne. CCP 10-4957.